



Bangui, le 23 JAN 2017

N° 0155/17/MFB/DIRCAB/DGMP

NOTE

A

L'ATTENTION DU CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement, j'ai jugé utile, en ma qualité d'Ordonnateur Principal du budget de l'Etat de faire une communication à l'intention des Membres du Gouvernement qui sont les Ordonnateurs des crédits de leur département, pour attirer leur attention sur l'exécution du Budget de l'Etat au titre de l'année 2017.

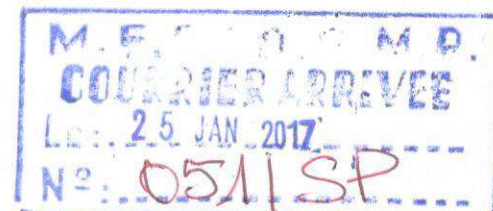
En effet, la chaîne des dépenses publiques prend source à la Direction Générale des Marchés Publics, placée sous mon autorité.

Cette Structure dont les objectifs ne sont pas toujours bien appréhendés par la plupart des acteurs de la Chaîne des dépenses a pour missions d'exercer un contrôle a priori sur l'élaboration des plans prévisionnels de passation des marchés, des dossiers d'appel d'offres et des procédures d'exécution des marchés et délégations de service public.

Le faible taux d'exécution des crédits de fonctionnement et d'investissement constaté l'année dernière semble être la conséquence d'une mauvaise appropriation des procédures et règles qui régissent la commande publique par les Administrateurs et Gestionnaires des crédits.

En effet, l'objectif principal de la passation des marchés publics est la recherche de la performance grâce à la célérité des procédures, la qualité des choix des attributaires et un contrôle efficient de la Direction Générale des Marchés Publics qui repose sur quatre piliers :

1. Le libre accès à la commande publique ;
2. L'égalité de traitement des candidats ;
3. L'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ;
4. La transparence et la traçabilité des procédures.



Devant le grand défi de reconstruction de notre pays, la rigueur dans l'exécution du budget de l'Etat recommande une utilisation optimale de chaque

centime de nos modestes ressources, gage d'une gestion orthodoxe de nos finances publiques.

C'est pourquoi, au titre de l'année budgétaire 2017, je sollicite l'implication totale de chaque Membre du Gouvernement, Ordonnateur des crédits de veiller sur le processus d'engagement des crédits qui leur sont alloués.

Pour ce faire, les Services de Passation des Marchés Publics sont à leur disposition pour les accompagner dans ces démarches qui consistent à :

1. élaborer un plan prévisionnel annuel de passation de marché sans lequel aucun marché ne saurait être exécuté (article 28 du code des Marchés Publics) ;
2. monter les dossiers d'appel d'offres et de manifestation d'intérêt ;
3. établir les contrats des marchés de fournitures, de services courants, de prestations intellectuelles et travaux.

Le choix de la procédure de passation de marché à utiliser est déterminé par le montant des prestations à réaliser.

Aussi, vaudrai-je vous rappeler qu'au-delà du seuil de publicité (10.000.000 pour les fournitures et 25.000.000. pour les travaux) ***l'Appel d'Offres Ouvert est la règle***. Le recours à tout autre mode de passation doit être exceptionnel, justifié par l'autorité contractante et être autorisé au préalable par la Direction Générale des Marchés Publics (Article 31 du Code des Marchés Publics).

Les marchés par entente directe, trop sollicités par le passé seront strictement contrôlés et ne seront accordés que dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 46 du Code des Marchés Publics, notamment les cas d'Appel d'Offres infructueux, de l'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles et les extrêmes urgences.

Avec la mobilisation effective de nos Partenaires Techniques et Financiers pour nous accompagner dans cette lourde tâche de reconstruction du Pays, et leur ferme volonté de faire application des dispositions de la Loi 08.017, portant code des Marchés Publics et les procédures pays pour tous les projets d'investissement publics, j'exhorte chaque Chef de Département à faire de l'exécution de la loi de finances 2017, son cheval de bataille.

Tel est, l'objet de la présente note, que j'ai l'honneur de présenter en Conseil des Ministres à titre de communication.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET



Marie Henri DONDRA